

Gland, le 12 mars 2021

## Rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal 87-2021 relatif à la demande de crédit pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO)

---

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le [préavis municipal 87-2021](#) relatif à la demande de crédit pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO), composée de :

Mme Katia Annen	GdG
Mme Fabienne Bill	GdG
M. Maurizio Di Felice	UDC
M. Timothée Haesslein	PLR
M. Rupert Schildböck	PS-Les Verts-POP ; 1 <sup>er</sup> membre et rapporteur

s'est réunie le 3 mars 2021 à la Salle Mont-Blanc du bâtiment communal de Montoly à Gland en présence de M. Michael Rohrer, municipal en charge de l'équipement, espaces verts et la gestion des déchets, ainsi que de M. Ranfiss Trujillo, Chef de Service, Service des infrastructures et de l'environnement de la ville de Gland.

### Remerciements

---

Les membres de la commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

### Préambule

---

Comme expliqué dans le texte du [préavis municipal 87-2021](#) (page 4), le « présent préavis est destiné à acquérir les crédits pour les travaux relatifs à la prospection hydrogéologique par forages de reconnaissance sur le site de la Cézille. »

A noter qu'il s'agit d'un projet intercommunal des trois communes du « Service intercommunal des eaux de Montant » (SIDEMO), à savoir Arzier-Le Muids, Genolier, et Gland, sur la base de la « Convention d'entente intercommunal pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille » (Convention SIDEMO)<sup>1</sup>. Par conséquent, des préavis quasi identiques ont également été déposés aux conseils communaux d'Arzier-

---

<sup>1</sup> Adopté le 23 juin 2016 par le Conseil communal de Gland sur la base du préavis municipal 101-2016 et approuvé par l'État de Vaud en date du 3 mai 2017 (cf. [préavis 101-2016](#), [rapport Commission technique 101-2016](#), texte adopté et approuvé de la [Convention SIDEMO](#))

Le Muids et de Genolier ; le premier l'ayant approuvé lors de sa séance du 15 février 2021<sup>2</sup> et le deuxième étant appelé à le faire le 18 mars 2021<sup>3 4</sup>.

L'octroi des crédits pour l'éventuelle réalisation des ouvrages nécessaires pour la mise en œuvre du projet global fera l'objet de deux futurs préavis<sup>5</sup> à l'horizon de fin 2022, début 2023.

## Exposé

---

### Historique

En complément de l'information publiée dans le [préavis municipal 87-2021](#), quelques points historiques amenant vers l'actuel projet se trouvent dans le préambule de la « Convention d'entente intercommunal pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille » de juin 2016<sup>6</sup> :

*Depuis les années 1980 les communes porteuses du projet soumis à approbation par le Conseil communal de Gland avec le présent préavis 87-2021, au début avec les communes voisines de Coisins, Duillier et Vich, ont procédé à des recherches d'eau potable dans le Bois-de-Chênes et ses environs.*

*Suite à un arrêt du 15 juillet 2004 du Tribunal administratif [du Canton de Vaud]<sup>7</sup> refusant de délivrer la concession octroyée par le Conseil d'État [du Canton de Vaud], de nouveaux essais de pompage ont été entrepris en 2006, qui ont permis de lever les derniers doutes quant à la faisabilité de l'exploitation de la nappe inférieure du Bois-de-Chênes et de la Cézille.*

*La nappe de la Cézille a été choisie dans un premier temps comme pouvant être utilisée dans le cadre d'une synergie avec l'eau provenant de la source du Montant. L'idée phare est d'utiliser la nappe de la Cézille comme « réservoir » durant les périodes de débits important de la source du Montant pour utiliser cette réserve lors de périodes où le débit plus faible [cette source] ne permettrait pas de couvrir entièrement les besoins des communes concernées.*

Toujours dans cette Convention, dans la section II « La nappe de la Cézille », le projet global est esquissé.<sup>8</sup> :

*[...] la nappe de la Cézille sera exploitée de manière coordonnée avec la source du Montant, dans le cadre d'une concession globale accordée par le Canton de Vaud. Plus*

---

<sup>2</sup> Le Conseil communal de Arzier-Le Muids a approuvé l'octroi d'un crédit de CHF 192'000 TTC pour les travaux relatifs à la prospection de la nappe de la Cézille en adoptant le préavis municipal 03-2021 au début de l'année 2021 (cf. [préavis 03-2021](#), [rapport Commission ad hoc 03-2021](#)), [rapport Commission des finances 03-2021](#)).

<sup>3</sup> A la Commune de Genolier, le Conseil communal débattera et votera sur le préavis 68-2021 demandant un crédit de CHF 143'000 TTC destiné à financer en partie l'étude de prospection pour l'exploitation de la nappe inférieure de la Cézille avec l'entente intercommunale SIDEMO (cf. [préavis 68-2021](#), [rapport Commission des eaux et égouts 68-2021](#), [rapport Commission des finances 68-2021](#)).

<sup>4</sup> Au moment de la rédaction de ce rapport le résultat du débat et vote du conseil communal de Genolier n'était pas encore connu.

<sup>5</sup> Les ouvrages prévus sont détaillés en haut du page 4 du préavis 87-2021 ; dont la partie 1 à charge des communes partenaires du SIDEMO (futur préavis A) et la partie 2 à charge de la commune de Gland uniquement (futur préavis B).

<sup>6</sup> Extrait du préambule de la « Convention d'entente intercommunal pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille » ([Convention SIDEMO](#))

<sup>7</sup> Arrêt du Tribunal administratif [du Canton de Vaud] du 15 juillet 2004 ([jurisprudence du Canton de Vaud AC.1999.086](#))

<sup>8</sup> Extrait du préambule de la « Convention d'entente intercommunal pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille » ([Convention SIDEMO](#))

*précisément, le débit de la source du Montant sera exploité en priorité, et, pendant des périodes où la production est excédentaire par rapport aux besoins des communes, le surplus pourra être transporté jusqu'à la nappe de la Cézille pour y être infiltré au moyen de puits d'infiltration de la terrasse supérieur.*

*Lors de périodes de forte consommation [...] les puits de captage de la terrasse inférieure de la nappe de la Cézille sont mis en œuvre [...].*

### **Projet de prospection hydrogéologique (l'objet de ce préavis)**

Le présent [préavis municipal 87-2021](#) demande l'octroi de la partie glandoise du crédit nécessaire « pour réaliser les travaux en lien avec la prospection hydrogéologique par forages de reconnaissance sur le site de la Cézille. »

Il est en outre précisé qu' « au stade actuel du projet, le régime de recharge artificielle de la nappe de la Cézille ainsi que les pompages qui y seront effectués ne peuvent être déterminés de manière précise. » Ce qui nécessite « dans un premier temps, [...] d'augmenter les connaissances de l'aquifère de la Cézille par des travaux de prospection hydrogéologique ».

L'exécution d'une série de forages prévue dans le cadre de la prospection hydrogéologique, dont cinq sur la terrasse inférieure et deux sur la terrasse supérieure, doit permettre de dimensionner et d'implanter précisément les ouvrages de captage et d'infiltration.

Le projet vise en particulier à obtenir des données essentielles liées au profil géologique des forages, aux débits pompés, à la variation du niveau d'eau de chaque forage sous différents régimes de pompage, et à la qualité de l'eau.

### **Projet global et réalisation des ouvrages**

Dans un deuxième temps et une fois les résultats de la prospection hydrogéologique connus, analysés et considérés suffisamment positifs permettant la réalisation du projet global, le Conseil communal de Gland ainsi que ceux des communes partenaires d'Arzier-Le Muids et de Genolier seront appelés de se prononcer sur deux futurs préavis<sup>9</sup> concernant la réalisation des ouvrages en lien avec le projet global :

- Un futur préavis A, qui sera soumis aux conseils communaux de Arzier-Le Muids, Genolier et Gland
- Un futur préavis B, qui concerne uniquement la commune de Gland et sera seulement soumis à son conseil communal

### **Calendrier**

Ce calendrier du projet est établi sur la base des informations obtenues de la part de la Municipalité et du Service des infrastructures et de l'environnement de la ville de Gland :

Janvier/février 2021

Dépôt des préavis concernant l'octroi du crédit pour la prospection hydrogéologique, simultanément aux conseils communaux d'Arzier-Le Muids, Genolier et Gland.

---

<sup>9</sup> Les ouvrages prévus sont détaillés en haut du page 4 du préavis 87-2021 ; dont la partie 1 à charge des communes partenaires de la SIDEMO (futur préavis A) et la partie 2 à charge de la commune de Gland uniquement (futur préavis B).

Février/mars 2021	Examen et approbation des préavis concernant l'octroi du crédit pour la prospection hydrogéologique par les conseils communaux de trois communes concernées. <sup>10</sup>
2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Mise en enquête du projet de prospection hydrogéologique et demande des concessions cantonales nécessaires.
Durant 2021 (au moins cinq mois)	Durée de la prospection hydrogéologique.
Fin 2021/début 2022	Analyse et rapport des résultats de la prospection hydrogéologique.
Fin 2022/début 2023	Dépôt des préavis concernant l'octroi du crédit pour la phase de réalisation

## Coûts et financement

Les coûts relatifs aux travaux liés au projet de prospection hydrogéologique à la hauteur de CHF 670'000 TTC seront partagés entre les Communes partenaires du SIDEMO et calculés en fonction de débits d'eau octroyés selon la Convention SIDEMO conclu en juin 2016<sup>11</sup>. La partie pour la commune de Gland se monte ainsi à CHF 335'000 hors taxe.

Pour la réalisation des ouvrages communs liés au projet global il faut compter avec CHF 3'700'000 à la charge des Communes partenaires du SIDEMO (partagé selon le même calcul de répartition, avec CHF 1'850'000 pour Gland) et avec CHF 1'300'000 supplémentaires pour les ouvrages propres à la Commune de Gland.

Étant donné que la commune de Gland est la commune boursière du Service intercommunal des eaux de Montant selon la Convention SIDEMO, la commune avancera les liquidités nécessaires pour ce projet de prospection pour refacturer par la suite les parts des Communes partenaires. Cette manière de faire explique pourquoi le présent préavis demande l'octroi du crédit total (CHF 670'000 TTC) et pas seulement la partie à financer par la commune de Gland (CHF 335'000 hors taxe).

## Questions du Conseil, de la Commission technique et réponses de M. Michael Rohrer, Municipal en charge du dossier

---

Lors de la réunion de la Commission technique les représentants de la Municipalité et du Service des infrastructures et de l'environnement de la ville ont répondu à une série des questions de clarification donnant ainsi de l'information supplémentaire au sujet des différents aspects du projet de prospection et du projet global plus généralement.

- **Quel est l'impact du projet de prospection hydrogéologique sur la réserve forestière naturelle Bois-de-Chênes** et plus particulièrement sur ses zones humides, ses ruisseaux et son équilibre hydrolique ?

*Dans une étude précédente réalisée pour dans le cadre de l'examen préalable en 2018<sup>12</sup>, cette question a déjà été abordée. Elle a démontré qu'il n'y aura pas d'impact par ce projet sur l'écosystème du Bois-de-Chênes. C'est d'ailleurs*

<sup>10</sup> Il n'y a pas pour l'instant de « plan B » si l'un ou l'autre des conseils communaux n'acceptait pas le préavis concernant l'octroi du crédit pour la prospection hydrogéologique.

<sup>11</sup> Pour plus de détail cf. le [préavis municipal 87-2021](#) ainsi que la [Convention SIDEMO](#).

<sup>12</sup> Aurèle Jean Parriaux, Rapport hydrogéologique de synthèse, annexe à la Demande de concession pour la source du Montant et la nappe de la Cézille, SIDEMO, La Conversion, 22 juillet 2018. Disponible sur demande auprès du Service des infrastructures et de l'environnement de la ville de Gland.

*précisément l'un des buts de la prospection hydrogéologique de pouvoir écarter tout impact négatif. En outre, un système de contrôle sera mis en place pour pouvoir signaler toute anomalie.*

- Merci de fournir un **plan détaillé du projet** qui permet de mieux voir l'emplacement des différents lieux de prospection hydrogéologique financé par ce projet.

*La prospection hydrogéologique se déroulera sur les parcelles n° 6 et n° 526 dans le secteur des futurs puits d'infiltration et de captage (cf. annexe 1 à ce rapport).*

- Quel est le **bilan des besoins de l'approvisionnement en eau potable** de la commune de Gland ?

*Pour l'année 2020, les chiffres suivants montrent la provenance et le débit annuel de l'eau potable pour la commune de Gland, où, en moyen en 2020, 13'357 habitantes et habitants ont été approvisionnés<sup>13</sup> :*

Source	Exploitation	Quantité annuelle (m <sup>3</sup> )	Répartition (%)
Cézille, Confrérie, Baûles	Commune de Gland	357'038 m <sup>3</sup> sans traitement	24%
Montant	Communes de Arzier-Le Muids, Genolier, et Gland	1'002'965 m <sup>3</sup> (Gland) traité	69%
Léman (Lac)	SAPAN <sup>14</sup>	99'784 m <sup>3</sup> (Gland)	7%
			100%

- Quel est l'**impact du projet sur la qualité de l'eau potable** approvisionnée aux habitantes et habitants de la commune de Gland ?

*Tout au long de la prospection et la réalisation du projet l'assurance de la qualité de l'eau potable est assurée. Un système de contrôle de qualité - d'ailleurs prévu par la législation fédérale -est déjà en place pour pouvoir observer et signaler toute anomalie. Ce système sera adapté avant la phase de production une fois le projet réalisé.*

## Sources d'informations supplémentaires

En plus des divers textes cités dans ce rapport et référencé en notes en bas de pages, voici quelques sources donnant des informations supplémentaires :

- **État de Vaud, Direction générale de l'environnement**, [Informations au sujet des concessions de pompage à la nappe \[phréatique\]](#) (site web, consulté en mars 2021)
- **Guillaume de Buren**, [La régulation des interdépendances entre les forêts et l'eau potable en Suisse ; études de cas sur le site de La Côte : les cas des captages des Mouilles et du Montant](#) ; IDHEAP, Lausanne 2012
- **Journal La Côte (Laura Lose)** : [Gland et ses partenaires lorgnent la nappe phréatique de La Cézille](#) ; Nyon 17.2.2021

<sup>13</sup> [Information annuelle de la commune de Gland sur la qualité de l'eau potable](#) (pour 2020), publié sur le site web de la ville de Gland. Une [information sur la provenance de l'eau potable de la commune de Gland](#) avec le débit moyen par minute se trouve également sur le site web de la ville de gland.

<sup>14</sup> SAPAN = Société anonyme pour le partage et l'adduction d'eau du Léman pour la région nyonnaise, créée en 1978, avec en 2018, 23 communes actionnaires ([article publié par le journal La Côte en 2018](#)).

- **Journal La Côte (Grégory Balmat) :** [A sec, Arzier-Le Muids et Genolier s'alimentent à Bassins](#) ; Nyon 24.10.2018
- **Journal La Côte (Didier Sandoz) :** [La SAPAN, l'outil de 23 communes entre Léman et Jura pour éviter d'avoir soif](#) ; Nyon 27.6.2018
- **Journal 24heures (Yves Merz) :** [Gland veut aller chercher son eau en profondeur](#) ; Lausanne 6.3.2021

## Conclusions

---

- **Sur la base** de son étude du préavis municipal 87-2021 relatif à la demande de crédit pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO),
- **Ayant considéré** les informations et documents supplémentaires fournis par les représentants de la Municipalité et du Service des infrastructures et de l'environnement de la ville de Gland,
- **Étant consciente** que le présent préavis concerne le financement de la prospection hydrogéologique ayant comme but d'obtenir des données essentielles liées au profil géologique des forages, aux débits pompés, à la variation du niveau d'eau de chaque forage sous différents régimes de pompage, et à la qualité de l'eau avant de lancer une éventuelle phase de réalisation,
- **Et prenant note** que le Conseil communal d'Arzier-Le Muids s'est déjà prononcé favorablement au sujet de ce projet et que les rapports des commissions chargées d'étudier un préavis similaire devant le Conseil communal de Genolier proposent également d'approuver ce projet,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal 87-2021 relatif à la demande de crédit pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO), à la majorité de ses membres, **recommande** au Conseil communal de la ville de Gland :

- D'accepter les conclusions de ce préavis, et
- De prendre les décisions suivantes :
  - I. D'accorder un crédit de CHF 670'000,00 TTC et d'autoriser la Municipalité de la ville de Gland à entreprendre ces travaux, et
  - II. D'autoriser la Municipalité de la ville de Gland à emprunter la somme de CHF 311'000,00.



## Signatures des membres de la Commission

---

Mme Katia ANNEN

Mme Fabienne BILL

M. Maurizio DI FELICE

M. Timothée HAESSLEIN

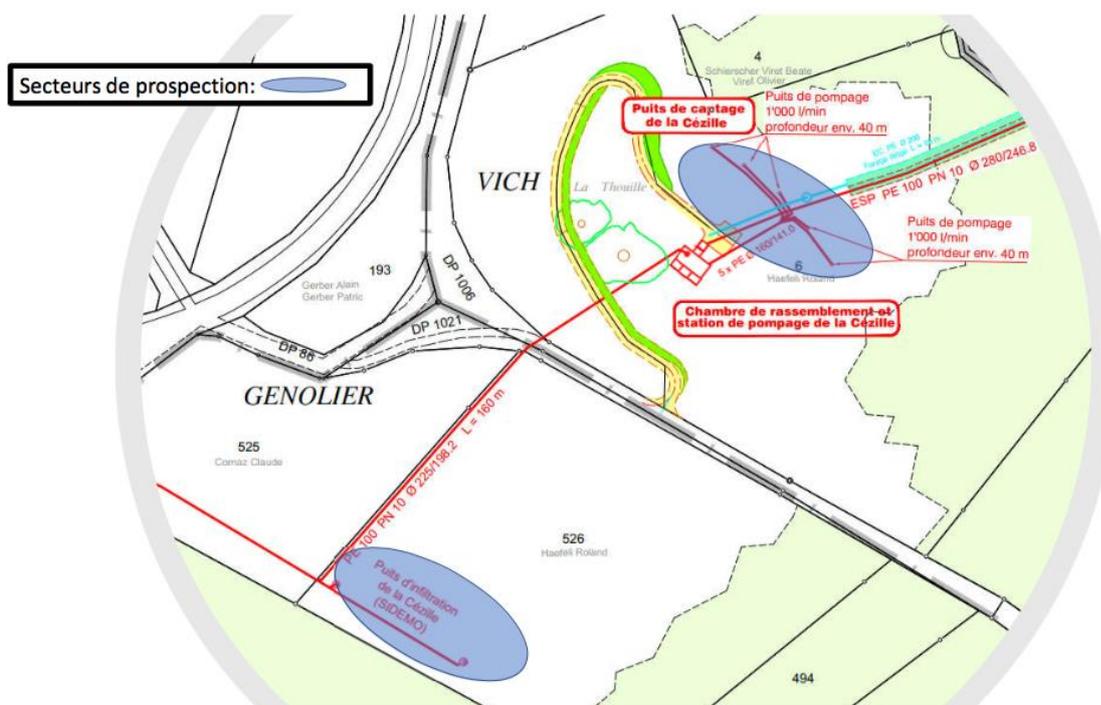
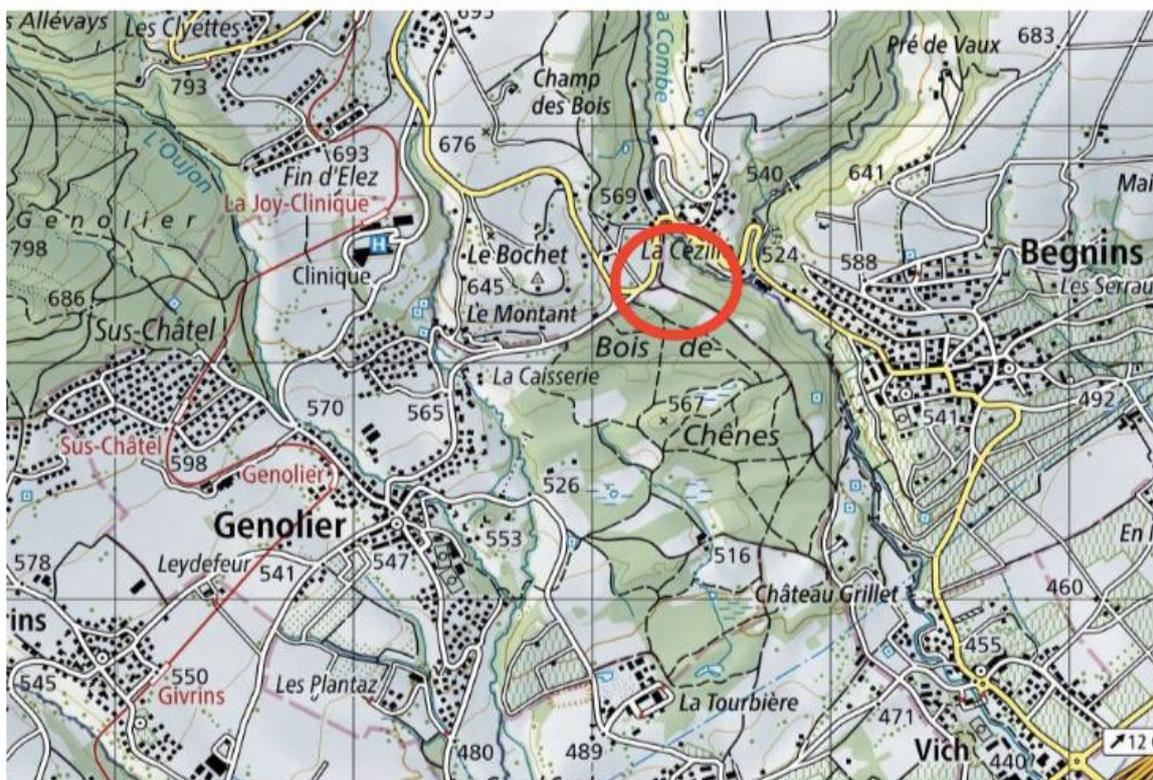
M. Rupert SCHILDBÖCK,  
1<sup>er</sup> membre et rapporteur

Gland, 12 mars 2021



## Annexe 1 - Plan de situation générale du projet de prospection hydrogéologique

Situation générale : puit de captage et puit d'infiltration<sup>15</sup>



<sup>15</sup> Ces images ont été fournies par le Service des infrastructures et de l'environnement de la ville de Gland.